Département du Jura
Canton de Morez
COMMUNE DES ROUSSES

Arrêté n° 2606D

ARRETÉ DU MAIRE

Le Maire de la commune de Les Rousses,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-18 et suivants ;
Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints et de l'installation de Monsieur Gilles BOURQUI en qualité de quatrième adjoint au maire, en date du 20 mars 2026,
Vu la délibération du conseil municipal n° 2026-4-029 en date du 20 mars 2026, fixant à 5 le nombre des adjoints au Maire,
Considérant qu'il convient, pour permettre une bonne administration de l'activité communale, de déléguer une partie des fonctions du Maire à Monsieur Gilles BOURQUI quatrième adjoint ;

Arrête

Article 1 – Délégation de fonction
Monsieur Gilles BOURQUI, quatrième adjoint au maire, reçoit délégation pour exercer, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, les fonctions relatives aux domaines suivants :

- Travaux communaux ;
- Voirie et réseaux divers ;
- Espaces verts et cadre de vie ;
- Bâtiments communaux

Article 2 – Délégation de signature
Dans le cadre de cette délégation, Monsieur Gilles BOURQUI reçoit délégation pour signer tous actes, courriers et documents administratifs nécessaires à l'instruction, au suivi et à l'exécution des décisions municipales.

Monsieur Gilles BOURQUI reçoit délégation pour signer dans les domaines suivants :
2.1 Travaux communaux
- Bons de commande dans la limite des crédits inscrits au budget ;
- Engagements de dépenses dans la limite de 45 000 € HT ;
- Ordres de service aux entreprises ;
- Validation des devis et factures (service fait) ;
- Suivi administratif des chantiers ;
- Correspondances avec les entreprises, maîtres d'œuvre et bureaux d'études.

2.2 Voirie et réseaux divers (VRD)
- Autorisations d'occupation du domaine public (permissions de voirie, arrêtés temporaires techniques hors pouvoir de police) ;
- Correspondances avec concessionnaires de réseaux (eau, électricité, télécoms, etc.) ;
- Bons de commande et validation de travaux d'entretien de voirie dans la limite de 45 000 € HT ;
- Suivi des travaux de voirie et signalisation.

2.3 Espaces verts
- Bons de commande pour l'entretien et l'aménagement des espaces verts ;
- Signature des documents relatifs aux plantations, élagages et entretien ;
- Correspondances avec prestataires et partenaires ;
- Suivi des opérations d'embellissement et de cadre de vie.

2.3 Bâtiments communaux
- Gestion et suivi de l'entretien courant et des travaux ;
- Bons de commande et validation de travaux dans la limite de 45 000 € HT ;
- Signature des documents relatifs à la maintenance (contrats d'entretien, interventions techniques) ;
- Correspondances avec entreprises et organismes de contrôle.

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20260323-26060-AI
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/67274

Monsieur Gilles BOURQUI, quatrième adjoint, pourra d'autre part légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal. Ces fonctions seront comme celles prévues aux précédents articles assurés concurremment avec nous.

Sont exclus de la délégation les actes réglementaires et décisions expressément réservés au Maire par la loi.

Article 3 – Subdélégation
La délégation consentie ne peut faire l'objet d'une subdélégation.

Article 4 – Responsabilité
Les décisions prises dans le cadre de la présente délégation le sont sous la responsabilité du Maire.

Article 5 – Publicité et entrée en vigueur
Le présent arrêté sera :

- Publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur ;
- Inscrit au registre des actes de la commune.

Il prend effet à compter du 23 mars 2026.

Article 6 – Exécution
La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Les Rousses, le 23 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DES ROUSSES 39220 Jura

Christophe MATHEZ

Accusé de réception en préfecture
039-213904709-20260323-26060-AI
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/67274